



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 janvier 2019  
Français  
Original : espagnol

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Trente-troisième session**  
6-17 mai 2019

## **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Nicaragua**

---

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
Méthodes de travail .....	3
Victoire de la paix face à la tentative de coup d'État .....	3
Cadre général .....	4
Politiques publiques .....	5
Droits économiques.....	6
Droits des travailleurs.....	7
Droits de la famille.....	8
Droits à la santé et à la sécurité sociale .....	8
Droit à l'éducation .....	9
Droits des enfants et des adolescents .....	10
Droits des personnes âgées.....	12
Droits des femmes.....	12
Droit à l'eau potable et à l'assainissement .....	13
Accès à l'électricité, à l'infrastructure productive et aux moyens de communication .....	14
Droit à un logement digne .....	14
Droit de propriété et restitution de la propriété aux peuples autochtones.....	15
Droit à un environnement sain et protection contre les effets des changements climatiques .....	15
Droits des citoyens à la sécurité et à la justice .....	16
Lutte contre la traite des personnes et droits des migrants en situation irrégulière .....	17
Promotion et défense des droits de l'homme.....	18
Droit à la liberté d'expression et d'association.....	19
Droit d'élire et d'être élu.....	19
Dialogue et engagements pris au niveau international .....	20
Conclusion .....	20
Liste d'abréviations .....	22

## Introduction

1. Ayant pour vocation de respecter les droits de l'homme, la paix et la solidarité, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua présente à la communauté internationale son bilan dans le domaine des droits de l'homme pour la période 2014-2018 dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel (EPU).
2. Dans l'intérêt de la paix et du développement du peuple nicaraguayen, il a été tenu compte des recommandations que la communauté internationale a formulées lors des premier et deuxième cycles de l'Examen, la plupart d'entre elles ayant été mises en œuvre par le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale au service de ses citoyennes et citoyens.

## Méthodes de travail

3. Le présent rapport a été élaboré conformément à la résolution 16/21 du 25 mars 2011 et aux décisions 17/119 du 17 juin 2011 et 31/116 du 23 mars 2016, du Conseil des droits de l'homme.
4. En septembre 2018, une commission gouvernementale nationale a été mise en place afin d'élaborer le rapport national au titre de l'Examen, sous la direction du Président de la République. Les institutions ci-après étaient représentées au sein de cette commission : Ministère de l'intérieur, Ministère de l'économie familiale, communautaire, coopérative et associative, Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance, Ministère de la femme, Ministère de la santé, Ministère du travail, Armée du Nicaragua, Bureau du Procureur général de la République, Police nationale, Banque centrale, Institut national d'information sur le développement, Institut nicaraguayen de la sécurité sociale et Système national de prévention, d'atténuation et de maîtrise des catastrophes.
5. La Commission gouvernementale nationale a travaillé en coordination avec d'autres institutions étatiques<sup>1</sup> pour recueillir et classer des informations sur les progrès accomplis et les difficultés éprouvées sur la période 2014-2018 ; des groupes de travail ont été établis et des entretiens, des séances de discussion et des échanges ont été consacrés aux réalisations de chaque institution. Ces activités ont eu pour fil directeur le Programme national de développement humain et les recommandations formulées en 2014 par les États dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel.
6. Un grand nombre d'organisations communautaires et d'acteurs sociaux ont été consultés le 10 décembre 2018 au sujet du présent rapport en vue de sa validation<sup>2</sup>.

## Victoire de la paix face à la tentative de coup d'État

7. Au cours de la période considérée, le Nicaragua a déjoué une tentative de coup d'État, a rétabli la paix et la coexistence fraternelle et a progressivement retrouvé un fonctionnement normal. Cette tentative de coup d'État, fruit de l'interventionnisme, a causé de graves dégâts économiques et des destructions et a donné lieu à des actes de terrorisme perpétrés sous couvert de protestation pacifique, à des assassinats atroces de citoyens et de policiers, à des incendies de biens publics et privés, à des agressions, des enlèvements, des viols et à des extorsions, ainsi qu'à des actes de torture et à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.
8. Des manifestations à motivation sociale, au cours desquelles aucune perte en vie humaine n'a été déplorée, ont eu lieu le 18 avril. Des médias hostiles au Gouvernement ont alors diffusé de fausses informations, selon lesquelles un étudiant aurait été tué à l'Université centraméricaine. Ces fausses informations ont provoqué une explosion de violence, le 19 avril – jour à partir duquel des groupes, sans lien avec les revendications sociales mais résolus à déstabiliser le pays et à renverser son ordre constitutionnel ont lancé un mouvement insurrectionnel.

9. À partir du 19 avril s'est déroulée une série d'événements violents déclenchés dans l'espoir de créer le chaos et l'instabilité sociale, économique et politique en portant atteinte à la sécurité des citoyens, à la vie et à l'intégrité psychologique et physique des personnes, à la tranquillité des familles, aux biens publics et privés, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'État et des entités privées et au droit à la libre circulation pour susciter un climat de terreur, de peur et d'intimidation, saper la légitimité du Gouvernement du Nicaragua et renverser l'ordre constitutionnel au mépris de la légalité et en usant de la violence pour mener une tentative de coup d'État contre le Gouvernement du Président Daniel Ortega.

10. À la lumière du déroulé de ces événements, il ne fait aucun doute pour l'État du Nicaragua que des groupes séditionnels ont commis des actes de violence avec la participation de personnes armées qui ont délibérément recouru à la violence avec pour objectif premier de subvertir le Gouvernement et l'ordre constitutionnel.

11. Les violence perpétrées au cours de ce coup d'État avorté ont fait 198 morts (dont 22 policiers), 1 240 blessés (dont 401 policiers blessés par armes à feu) et causé de lourdes pertes économiques ; 273 personnes ont été mises en cause pour ces faits.

12. Les groupes séditionnels ont ravagé les infrastructures du pays : 252 bâtiments ont été saccagés et endommagés, 209 kilomètres de voirie ont été détruits, 278 machines lourdes ont été vandalisées et brûlées et 389 véhicules ont été détruits. Les pertes économiques ont été chiffrées à 205,4 millions de dollars (ici et par la suite, dollar s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique) pour les destructions commises dans le secteur public et, respectivement, à 231 millions et 525 millions de dollars pour les pertes subies dans le secteur du tourisme et celui des transports. Ces dégâts ont eu un impact direct sur la population, avec la perte de 119 567 emplois et une coupe de 7 milliards de cordobas dans le budget général de la République.

13. Le 26 octobre 2018, le « Forum de paix et de solidarité avec le Nicaragua » a publié un manifeste signé par le Comité œcuménique latino-américain pour la paix au Nicaragua, la communauté chrétienne San Pablo Apóstol de Managua, le centre Gaspar García Laviana, ainsi que par des dirigeants politiques, sociaux et religieux et des intellectuels d'Argentine, de Bolivie, du Canada, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela. Dans ce manifeste il est constaté : « Cette opposition séditionnelle s'emploie avant toute chose à attiser la violence sur la voie publique dans les villes du pays et cette violence a pris une ampleur jamais vue à ce jour, avec pour emblème ignoble les "barricades", que le petit peuple a qualifiées tragiquement de "barricades de la mort". Cette opposition s'emploie à susciter la terreur, pure et dure, par le canal de bandes de mercenaires qui se sont organisées non pour "dialoguer" mais pour fomenter la violence et inspirer la terreur aux citoyens, avec pour seul objectif stratégique "Qu'il dégage", cri de défi hurlé sans relâche sur les places et dans la cathédrale de Managua. Une fois encore les élites et la droite politique la plus extrême ont misé sur la violence et la terreur pour tenter, avec autant de mépris que de haine, de voler le Peuple de la grande victoire qu'il avait remportée en 2016 en élisant son Président lors d'un scrutin libre et transparent conforme à la Constitution. ».

14. Face à ces manifestations de violence, les institutions de l'État se sont attachées sans discontinuer à assurer la protection des droits fondamentaux du peuple nicaraguayen.

## Cadre général

15. Le Programme national de développement humain (2018-2021) reprend les éléments fondamentaux du précédent Plan (2012-2016) et conserve comme objectifs stratégiques la croissance économique soutenue, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la promotion et la facilitation des investissements, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la qualité de vie et la protection des ressources naturelles.

16. Au cours de la période 2014-2017, le Nicaragua s'est distingué dans sa région par ses bons résultats macroéconomiques, avec un taux de croissance moyen de son PIB de 4,8 % en 2017 – supérieur aux 3,7 % de l'économie mondiale.

17. L'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers du pays a confirmé que l'activité économique était restée forte et diversifiée, tandis que l'inflation demeurait faible (4,6 % en moyenne). Ces facteurs ont concouru à la stabilité de la dette publique (46,6 % du PIB en moyenne) et au renforcement soutenu des réserves internationales du pays, dont l'accroissement cumulé s'est élevé à presque 40 % sur la période considérée, leur montant atteignant 2 757,8 millions de dollars (2,6 fois la base monétaire) fin 2017.

18. En 2014-2017, les résultats macroéconomiques ont dépassé les prévisions des institutions financières internationales ; ainsi, en juin 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a estimé que l'orientation budgétaire du Nicaragua était compatible avec le maintien d'une stabilité macroéconomique à court terme, mais a recommandé la constitution d'amortisseurs budgétaires afin de faire face à certains risques, en particulier le déficit de l'Institut nicaraguayen de la sécurité sociale.

19. La croissance économique soutenue a concouru à l'amélioration des indicateurs de pauvreté et permis de porter le PIB par habitant à 2 160,6 dollars en 2017.

20. Le coup d'État avorté s'est soldé par une détérioration des perspectives macroéconomiques en 2018, avec un taux de croissance négatif (-4,0 %), un creusement du déficit budgétaire (4,5 % du PIB) et une baisse des réserves internationales (2 367 millions de dollars en fin d'année).

21. Les secteurs d'activité les plus touchés ont été le tourisme, le commerce, l'industrie manufacturière et le bâtiment, ainsi que les services d'intermédiation financière – les dépôts ayant progressivement diminué (-19 % au total à la date de septembre 2018 par rapport à avril 2018) et la qualité du portefeuille de crédits s'étant dégradée.

22. Fin octobre 2018, une délégation du FMI s'est rendue au Nicaragua pour évaluer la situation économique ; elle a conclu que l'économie nicaraguayenne subissait les effets de plusieurs chocs et a confirmé sa prévision selon laquelle le PIB diminuerait de 4,0 % en 2018. La mission a pris note des efforts déployés par les autorités pour maintenir la stabilité financière et maîtriser la hausse des dépenses publiques.

**Politiques publiques (Recommandations 114.1, 114.3, 114.4, 114.15, 114.16, 114.19, 114.96, 114.97, 114.98, 114.100, 114.101, 114.102, 114.103, 114.104, 114.105, 114.106, 114.107, 114.108, 114.111, 114.112, 114.132, 114.141 et 114.142)**

23. Le Nicaragua n'a pas ménagé ses efforts en vue d'éliminer la pauvreté générale et l'extrême pauvreté. Le monde entier a reconnu ces efforts, qui reposent sur la mise en œuvre d'un modèle de démocratie directe et participative dans le cadre de la concertation, de la complémentarité et de la responsabilité partagée par le Gouvernement central, les municipalités, les producteurs, les entrepreneurs et la communauté, permettant ainsi au pouvoir citoyen de s'exercer.

24. Le Nicaragua a réalisé de grands progrès économiques et sociaux durant la période considérée. Sa croissance économique soutenue s'est accompagnée d'avancées notables et significatives, comme l'atteste l'évolution des indicateurs sociaux, notamment la baisse des indicateurs de pauvreté générale et d'extrême pauvreté. La proportion de la population en situation de pauvreté générale est tombée de 29,6 % en 2014 à 24,9 % en 2016, tandis que la proportion de la population en situation d'extrême pauvreté revenait de 8,3 % en 2014 à 6,9 % en 2016. Le coefficient d'inégalité s'est aussi amélioré, passant de 0,38 à 0,33.

25. Comme l'ont constaté l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le Nicaragua a été un des premiers pays d'Amérique latine à réduire de moitié la pauvreté et la faim entre 1990 et 2015, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Nicaragua a aussi atteint l'objectif 4, à savoir réduire de deux tiers d'ici à 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (exprimé en décès pour 1 000 naissances vivantes).

26. Le Gouvernement met en œuvre sa politique de sécurité et de souveraineté alimentaires par le canal de programmes financés à l'aide de fonds publics, de dons et de prêts, en vue d'atteindre les objectifs et cibles du Programme national de développement humain et des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les objectifs de développement durable définis ultérieurement. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale s'est efforcé d'améliorer la gestion budgétaire en employant ses ressources au mieux afin de développer l'infrastructure sociale et productive, de fournir des services avec efficacité et équité et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire dans le souci de relever le montant et la qualité des dépenses publiques tout en préservant l'équilibre des finances publiques.

27. Ces efforts budgétaires contre la pauvreté ont eu pour axe principal la mise en œuvre de la politique tendant à restaurer l'exercice du droit à la santé et à l'éducation, de la politique de rattrapage salarial visant à corriger les retards découlant de la période d'austérité budgétaire, de la politique de subventionnement des services de base (transports collectifs et personnalisés, eau et énergie principalement) et la relance de l'investissement public.

28. Des ressources garanties ont été allouées à des programmes dans les domaines suivants : microcrédit équitable pour en finir avec l'usure ; construction de routes rurales ; pose de toits résistants ; colis pour l'autoproduction alimentaire ; financement et renforcement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; amélioration de la voirie dans les villages ; approvisionnement en eau potable, assainissement et électrification dans les villes et les campagnes ; subventionnement des transports en commun urbains (tarification différentielle sur la côte caraïbe), des dépenses en énergie des habitants des quartiers défavorisés et des dépenses en énergie et en eau des personnes retraitées.

### **Droits économiques (Recommandations 114.96, 114.97, 114.98, 114.99, 114.100, 114.101, 114.102, 114.103, 114.104, 114.105, 114.106 et 114.107)**

29. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale mène les activités et programmes ci-après pour apporter une aide alimentaire et un soutien aux populations les plus vulnérables : Faim zéro<sup>3</sup> ; Un jardin pour la santé ; Plan spécial d'aide aux petits producteurs ; Adaptation de l'agriculture au changement climatique ; Amélioration des capacités d'organisation et de production des producteurs et productrices de cacao dans le triangle minier ; Entreprises familiales dans dix communes de Las Segovias ; Aide à l'accroissement de la productivité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur la côte caraïbe ; Aide pour l'adaptation à l'évolution des marchés et aux effets du changement climatique ; Développement des systèmes de production agricole, halieutique et sylvicole dans les territoires autochtones des régions autonomes de la Côte caraïbe nord et de la Côte caraïbe sud ; Aide à la chaîne de valeur de l'élevage au Nicaragua ; Développement des capacités des femmes d'une communauté Sakalwas travaillant dans l'artisanat du tuno (castilla tunu) sur le territoire Mayangna Sauni As de la Côte caraïbe nord ; Développement du secteur laitier dans le bassin d'élevage situé au sud-ouest du fleuve San Juan et de la route reliant Santo Tomas à El Rama ; Développement durable des moyens de subsistance des familles rurales dans le « couloir sec » ; Aide aux petits producteurs destinée à faciliter leur insertion dans les chaînes de valeur et leur accès au marché.

30. Quelque 4 107 familles touchées par la tempête Nate (octobre 2017) dans les départements de Boaco, Managua Carazo, Granada et Rivas ont reçu chacune un lot de plantes, de semences, d'intrants biologiques et d'outils agricoles d'une valeur de 150 dollars pour les aider à reconstituer leur capacité de production.

31. Des denrées alimentaires sont fournies pour aider les familles nicaraguayennes à couvrir leurs besoins de base, en particulier la nourriture des enfants d'âge scolaire et des enfants aux capacités différentes, des personnes âgées et des populations vulnérables. Des réseaux de vente à des prix abordables de produits alimentaires et d'articles ménagers sont mis en place au niveau national et soutenus afin de rendre ces produits et articles accessibles aux personnes à faible revenu.

32. La FAO a constaté que le Nicaragua avait atteint plus tôt que prévu un des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la lutte contre la faim, ce en réduisant la prévalence de la sous-alimentation – ramenée à 37,8 %. Le pays a réalisé des programmes qui ont permis de faire reculer la pauvreté en finançant et en renforçant les capacités des microentreprises et des petites entreprises agricoles et d'élevage. À la date de 2016, l'État avait affecté en moyenne 2 871,3 millions de dollars par an au financement de la production.

33. Le niveau et la qualité des dépenses publiques du Gouvernement central consacrées à la lutte contre la pauvreté ont été relevés pour atteindre un total de 204,309 millions de cordobas (y compris l'allocation annuelle inscrite au budget actualisé de 2018), soit 9,6 % du PIB en 2016 puis 10,7 % en 2017, pour une moyenne de 11 % sur la période 2014-2017 ; cette part devrait tomber à 10,1 % en 2018 suite au coup d'État avorté.

### **Droits des travailleurs (Recommandations 114.19, 114.21, 114.24, 114.61, 114.62, 114.63, 114.143 et 115.2)**

34. Par le canal du Programme national de développement humain et de la mise en œuvre de la politique du travail et du code du travail, l'État du Nicaragua promeut, garantit et rétablit les droits des travailleurs. Le service de l'emploi du Ministère du travail a enregistré 47 328 demandeurs d'emploi et a mis 43 225 personnes en contact avec des entreprises, permettant le recrutement de 23 672 personnes. Chaque année, le salaire minimum est négocié et ajusté dans le cadre de consultations tripartites concernant environ 380 000 travailleurs de différents secteurs de l'économie. En tout, 241 nouvelles organisations syndicales représentatives de différents secteurs économiques se sont enregistrées et ont pris une part active à la négociation et à l'adoption de 240 conventions collectives dans les secteurs public et privé.

35. Les droits en matière d'emploi de 1 459 096 travailleurs et travailleuses sont protégés en procédant à des inspections du travail destinées à vérifier le respect des dispositions de la législation du travail relatives à la non-discrimination fondée, notamment, sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, la situation économique et le statut sérologique VIH. Le respect des droits des mineurs a été surveillé en procédant à 6 645 inspections axées sur le travail des enfants, à l'issue desquelles 326 enfants de moins de 14 ans ont été retirés de leur travail et les employeurs en cause ont été sanctionnés conformément à la loi. Une protection a été fournie à 10 844 travailleurs adolescents en leur garantissant l'exercice de leur métier dans un milieu sûr conforme aux dispositions relatives aux travaux dangereux.

36. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a veillé à l'application des mesures de protection en matière d'emploi et l'a érigée en droit fondamental des travailleuses et travailleurs ruraux et urbains, en menant, par le canal des « commissions territoriales du travail », des activités de formation et de conseil relatives à la législation du travail, dans le souci d'assurer l'accessibilité et la rapidité de la justice du travail et de la justice administrative. Des travaux ont été menés en concertation avec des syndicats défendant les droits des employées de maison, des aides familiales et des travailleuses du sexe.

37. Un accompagnement professionnel a été fourni à 473 502 travailleurs, 241 nouvelles organisations syndicales ont été enregistrées et les instances dirigeantes de 4 052 organisations syndicales ont été renouvelées. Conformément à la loi n° 763 relative aux droits des personnes handicapées, des mesures ont été prises pour intégrer ces personnes au marché de l'emploi et 666 personnes présentant différents types de handicaps ont ainsi bénéficié de mesures d'intégration professionnelle à ce titre.

38. La législation du travail a été modifiée pour la rendre compatible avec les obligations découlant de la convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) n° 169, de 1989, relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Le Code du travail a été traduit et publié en langue miskito et un dispositif de formation dispensée en cette langue a été créé pour garantir l'appropriation et la diffusion du Code dans les communautés autochtones.

39. Des clauses particulières en faveur des femmes ont été inscrites dans les conventions collectives pour prévenir la discrimination, le harcèlement professionnel et le harcèlement sexuel, ainsi que pour promouvoir les gains économiques. La priorité est accordée à la protection et au rétablissement des droits au travail ; à ce titre, une travailleuse licenciée sans motif valable ou pour cause de grossesse bénéficie d'un accompagnement judiciaire aux fins de sa réintégration.

### **Droits de la famille (Recommandations 114.75, 114.76 et 114.77)**

40. En 2014, l'État du Nicaragua a promulgué la loi n° 870 portant Code de la famille et a renforcé les institutions afin que le Code soit effectivement appliqué. La mise en œuvre de cette loi a permis de garantir l'accès des familles à des juridictions spécialisées appliquant des procédures orales, flexibles, gratuites et simples protectrices de leurs droits. Ainsi, 29 tribunaux spécialisés dans les affaires familiales ont été mis en place dans le pays, ce qui a élargi la couverture judiciaire et amélioré l'accès à la justice. Ces tribunaux ont statué sur 143 784 affaires familiales.

41. Le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance a dispensé à 361 fonctionnaires une formation de médiateur familial portant sur l'obligation alimentaire, l'obligation de soins et d'éducation, le régime des contacts et l'organisation des visites, et il a rétabli les droits de 55 776 enfants et adolescents en la matière<sup>4</sup>.

42. Afin d'accélérer le versement des pensions alimentaires et de protéger les droits connexes, le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance s'appuie sur un système unique automatisé de gestion des pensions alimentaires<sup>5</sup>, qui traite actuellement 29 820 pensions alimentaires (par voie administrative ou judiciaire) au niveau national. Le décret n° 8448 approuvant l'adhésion à la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille a été adopté en 2018.

43. Le Code de la famille et la loi n° 908 relative à l'enregistrement hors délai et à l'introduction de rectifications sur les registres de l'état civil garantissent l'exercice par les enfants de leur droit à un nom, à une identité et à une nationalité, ainsi que de leur droit d'être enregistrés gratuitement à leur naissance ; 20 782 enfants de moins de 12 ans ont bénéficié de ces dispositions à ce jour. Le Code de la famille fixe à 18 ans l'âge légal du mariage pour les hommes comme pour les femmes.

### **Droits à la santé et à la sécurité sociale (Recommandations 114.17, 114.18, 114.19, 114.20, 114.21, 114.22, 114.24, 114.28, 114.29, 114.34, 114.54, 114.55, 114.56, 114.57, 114.58, 114.75, 114.99, 114.100, 114.105, 114.110, 114.113, 114.114, 114.115, 114.116, 114.117, 114.118, 114.119, 114.120, 114.121, 114.122, 114.123, 114.126, 114.132 et 114.140)**

44. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale continue d'œuvrer au renforcement du droit à la santé<sup>6</sup> en se fondant sur le Modèle en matière de santé de la famille et de la communauté, qui participe de la Stratégie de soins primaires et favorise l'accès à la santé et la couverture maladie universelle, ainsi que la gratuité des services de santé<sup>7</sup>.

45. Le nombre de maisons de santé maternelle a été porté de 165 à 178 et le nombre d'établissements de santé de 1 287 à 1 520. Le programme concernant les cliniques mobiles, mis en place en 2016<sup>8</sup>, a permis, grâce à ses 66 unités, de dispenser des soins à 2 820 982 personnes. En outre, 83 maisons ont été construites pour accueillir les personnes présentant des besoins particuliers<sup>9</sup>. Le nombre de médecins est passé de 5 566 à 6 318 et celui des travailleurs de santé de 31 124 à 35 841. Enfin, le taux de mortalité maternelle a été ramené de 37 à 34 pour 100 000 naissances vivantes<sup>10</sup>.



46. Le programme « Amour pour les tout-petits » a permis de répondre à domicile aux besoins de 680 741 familles ayant des enfants de moins de 6 ans ; l'accent a été mis sur la nécessité d'élever les enfants dans les valeurs du bien-vivre et de bâtir une société exempte de violence.

47. Le programme « Une voix pour chacun » a permis de dispenser des soins complets à domicile à 138 540 personnes handicapées, auxquelles 53 202 moyens auxiliaires ont été fournis ; 48 525 personnes handicapées ont reçu une attestation et une carte d'invalidité qui leur garantissent une prise en charge médicale complète. Le Nicaragua compte huit cliniques de l'audition et trois laboratoires d'orthèses et de prothèses.

48. L'Institut nicaraguayen de sécurité sociale garantit la sécurité sociale aux travailleurs affiliés sous forme de pensions d'invalidité et de retraite, mais aussi de prestations financières en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de décès, ainsi que de prestation de soins de santé<sup>11</sup>.

49. Le nombre de travailleurs affiliés au système de sécurité sociale est passé de 690 870 en 2014 à 754 688 en septembre 2018 – en hausse de 9 % ; il en va de même pour ce qui est du nombre d'employeurs affiliés, qui est passé de 30 108 à 32 714, soit, là aussi, une hausse de 9 %, en dépit d'un recul de 15,4 % du nombre d'assurés entre mars et juillet 2018, dans le contexte de la tentative de coup d'État.

50. En ce qui concerne la prévention du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein, 73 654 travailleuses ont bénéficié d'un test de Papanicolaou et 149 752 d'un examen clinique des seins ; 12 791 de ces femmes ont ensuite bénéficié d'une prise en charge médicale. Entre 2014 et 2017, les nombres de tests de Papanicolaou et d'examens des seins ont augmenté respectivement de 71 % et 25 %. La couverture du Programme d'oncologie et de traitement de suppléance rénale a été élargie avec un total de 10 587 et 3 767 patients, respectivement, et le Nicaragua dispose désormais de 406 appareils d'hémodialyse, contre 155 auparavant. Enfin, 2 860 personnes vivant avec le VIH/sida ont reçu un traitement antirétroviral et 2 632 diagnostics de tuberculose ont été posés et les personnes concernées traitées.

51. L'accès aux services de santé a été élargi pour les enfants nés avec un handicap permanent, si bien que 132 enfants, filles et garçons, de 13 à 38 ans, de travailleurs assurés bénéficient à présent de ces services.

### **Droit à l'éducation (Recommandations 114.28, 114.99, 114.110, 114.124, 114.125, 114.126, 114.127, 114.128, 114.129, 114.130, 114.131, 114.132, 114.133, 114.134, 114.135, 114.136, 114.137, 114.138, 114.139, 114.140, 115.1 et 116.25)**

52. Le Nicaragua continue de garantir le droit fondamental à une éducation gratuite équitable, de qualité et bienveillante. Il met en œuvre le Plan pour l'éducation (2017-2021), dont les objectifs stratégiques consistent à : 1) améliorer la qualité de l'éducation et à assurer une formation globale de telle sorte que le système éducatif produise une génération d'élèves dotés de solides valeurs humaines, de compétences adaptées et d'une culture d'entrepreneurs, pour la prospérité et le bien commun ; 2) élargir la couverture de l'éducation, à renforcer l'égalité et à favoriser l'accès à l'éducation à l'âge voulu, grâce à des modalités souples et adaptées ; et 3) renforcer, d'une part, le potentiel humain des fonctionnaires de l'éducation, ce qui passe par une actualisation des connaissances et du savoir-faire et exige un attachement fort à la qualité de l'éducation, et, d'autre part, l'efficacité institutionnelle.

53. Le système d'éducation inclusive a lui aussi été consolidé, en particulier au profit des communautés autochtones et d'ascendance africaine, avec des composantes linguistiques et sociales fondées sur la vision du monde des peuples autochtones, conformément à ce que prévoit la législation nationale<sup>12</sup>.

54. Le Nicaragua a formé 32 078 enseignants de l'éducation préscolaire, spéciale, primaire et secondaire aux méthodes d'encadrement des élèves présentant un handicap auditif, intellectuel, visuel ou psychomoteur, ou des troubles autistiques, un déficit de l'attention ou un syndrome d'hyperactivité.

55. Pour que davantage d'enfants soient scolarisés et poursuivent leur scolarité primaire et secondaire, des programmes sociaux de solidarité ont été mis en place au profit des élèves résidant dans des régions peu développées : il leur a été distribué 2 772 631 panoplies d'écoliers, 1 995 806 paires de chaussures, 20 000 vélos et 11 541 635 manuels. Dans le cadre de la Stratégie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, 5 370 168 élèves ont en outre bénéficié d'un repas à l'école.

56. L'infrastructure a été améliorée dans 1 748 établissements scolaires et des travaux sont en cours dans 2 132 salles de classe et locaux annexes, 116 607 pupitres neufs ont été installés, 765 établissements ont été équipés de matériel informatique, 169 salles informatiques mobiles ont été ouvertes, 439 écoles ont été raccordées à Internet, et 293 464 intervenants ont reçu une formation pédagogique.

57. Un plan didactique a été mis au point et des supports numériques ont été élaborés pour le programme « Compétences numériques pour l'apprentissage du XXI<sup>e</sup> siècle », qui s'adresse aux élèves de dixième et de onzième années, dans le cadre de la Stratégie pour l'acquisition par les élèves du secondaire des compétences numériques nécessaires pour apprendre, entreprendre et prospérer.

58. La proportion d'enseignants non qualifiés a été ramenée de 19 % à 12,96 % dans le primaire et de 43 % à 5,03 % dans le secondaire, 37 208 travailleurs de l'éducation ayant obtenu un certificat, un diplôme ou une maîtrise.

59. De nouvelles matières ont été intégrées au plan d'études, sous les intitulés : « Grandir dans le respect de valeurs » ou encore « Apprendre, entreprendre et prospérer ». Un apprentissage de la communication en anglais a été mis en place dès la première année de primaire, ce qui concerne 77 161 enfants, garçons et filles.

60. Le Nicaragua s'est doté d'un système d'inscription en ligne pour les étudiants, d'un système de bulletin scolaire numérique et d'inscription en ligne pour toutes les modalités d'enseignement. Il dispose de conseils d'école où siègent au total 160 000 intervenants et 460 828 parents d'élèves.

61. Depuis 2016 existe un système d'alerte précoce dans le cadre scolaire, qui permet de déceler les situations à risque et les situations d'urgence survenant dans les établissements d'enseignement, ce à des fins d'accompagnement solidaire pour contribuer au bien-être, à la sécurité et à la tranquillité de la communauté éducative.

62. En 2014, un enseignement secondaire à distance a été mis en place dans les campagnes avec l'ouverture de 447 centres, le but étant de rapprocher l'éducation des enfants et adolescents vivant en milieu rural dans des régions vulnérables n'ayant traditionnellement pas accès à l'éducation. Il existe à présent 522 centres de ce type<sup>13</sup>.

**Droits des enfants et des adolescents (Recommandations 114.2, 114.17, 114.18, 114.19, 114.20, 114.26, 114.28, 114.39, 114.50, 114.53, 114.57, 114.58, 114.59, 114.60, 114.61, 114.62, 114.65, 114.67, 114.70, 114.71, 114.72, 114.73, 114.74, 114.100, 114.110, 114.116, 114.117 et 114.118)**

63. Le Nicaragua s'est doté d'une politique nationale pour le renforcement de la famille et la prévention de la violence<sup>14</sup> ; elle a pour objet de promouvoir, de protéger et de rétablir les droits fondamentaux des familles, des femmes, des enfants et des adolescents, et de leur garantir une vie exempte de violence.

64. Différentes stratégies ont été mises en place à ce titre pour que les enfants bénéficient des soins voulus dès la conception et puissent grandir dans de bonnes conditions. On citera en particulier le Programme urbain pour le bien-être des enfants vivant dans l'extrême

pauvreté, le Projet relatif au bien-être social et le Programme d'accompagnement de la mise en œuvre de la politique nationale de la petite enfance.

65. Le Code de la famille régit le retour dans leur famille des enfants emmenés illégalement à l'étranger. Le nombre des centres de développement de l'enfant<sup>15</sup> est passé de 60 à 270 à présent dans le pays, ce qui a permis d'étendre considérablement la couverture du réseau qu'ils constituent et ainsi la prise en charge des enfants dont la mère travaille. Un système d'alerte précoce pour la prévention de la violence a été mis en place, ce qui a permis d'aider 42 073 personnes par l'intermédiaire des services d'accompagnement des familles<sup>16</sup>.

66. Une formation portant sur la protection spéciale et la prévention a été dispensée à 2 913 fonctionnaires du Système national pour le bien-être social, et 1 169 979 guides sur les soins aux tout-petits ont été distribués pour aider les parents à prendre soin de leurs enfants et à suivre leur évolution de la grossesse de la mère jusqu'à l'âge de 6 ans.

67. La Politique de la petite enfance et la réglementation établie par le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance<sup>17</sup> mettent en avant de nouvelles formes d'éducation, notamment la formation au rôle de parent et le renforcement des aptitudes des familles à la stimulation précoce, de même que l'interdiction de toute forme de châtiment corporel ou traitement humiliant dans les établissements d'enseignement et les foyers pour enfants, tant à titre de punition que comme moyen d'inculquer la discipline (160 978 visites ont été effectuées dans ce cadre, au porte à porte).

68. Des campagnes de sensibilisation aux principes généraux des droits de l'homme et à l'égalité entre les générations et entre hommes et femmes ont été menées afin de promouvoir la communication, les nouvelles formes d'éducation et l'égalité et de prévenir la violence et le harcèlement scolaire. Le Nicaragua s'est ainsi doté d'un service d'accueil téléphonique des victimes de violences (Ligne 133).

69. La loi n° 779 et le Code de l'enfance et de l'adolescence répriment la maltraitance physique d'enfants et d'adolescents par les parents, les tuteurs ou toute autre personne, et établissent que le droit de correction à des fins de discipline ne saurait être invoqué pour la justifier. La législation interdit aux enseignants, aux représentants de l'autorité, aux employés et aux travailleurs du système éducatif d'appliquer toute mesure ou sanction abusive.

70. Une partie de l'action du ministère public consiste à défendre les droits des enfants et des adolescents et à garantir leur droit à l'alimentation, ce qui concourt à sensibiliser la société à l'obligation incombant aux parents (père et mère) de protéger et de garantir les droits des enfants et des adolescents et de veiller sur le bien-être de la famille.

71. Par la voie du ministère public, le Nicaragua s'est doté du Protocole relatif à l'action du procureur spécialisé dans la justice pénale des adolescents, lequel s'inscrit dans les bonnes pratiques et marque un progrès pour la justice réparatrice pour mineurs. Ce protocole a permis de conclure, en tant que mesure de substitution dans des affaires pénales, 609 médiations et accords concernant environ 14 % du total des adolescents mis en cause.

72. Par l'entremise du pouvoir judiciaire, le Nicaragua a érigé en priorité l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, les enfants et les adolescents, en renforçant les tribunaux spécialisés dans les affaires familiales, les affaires de violence et les procédures concernant des adolescents (désormais au nombre de 75), le Système des intermédiaires de justice et l'Institut de médecine légale, ce dernier disposant de centres de soins pour les femmes et les enfants, ainsi que d'un laboratoire d'analyses ADN.

73. La « Norme relative au système de justice pénale spécialisée pour les adolescents » est en application et le « Manuel de défense publique dans les affaires impliquant des adolescents » sert de base à la formation des fonctionnaires du pouvoir judiciaire à la justice réparatrice et à la non-revictimisation.

74. Le Nicaragua a adhéré aux Règles de Brasilia sur l'accès des personnes vulnérables à la justice<sup>18</sup>. À ce propos, il convient de préciser que les enfants et les adolescents visés par des procédures judiciaires bénéficient d'un accompagnement, que les juges ne portent pas la robe et que des paravents sont installés dans les tribunaux. Des mécanismes interinstitutions ont en outre été établis et les autorités compétentes veillent à ce que les affaires soient jugées avec diligence et à ce que les décisions soient rendues dans un délai raisonnable.

75. Par le canal de la Police nationale, le Nicaragua a créé des centres de formation qui assurent une prise en charge spécialisée aux enfants, adolescents et jeunes à risque. Le Nicaragua est une référence pour la région et pour l'Amérique latine en la matière. Ces centres ont permis de former 13 072 jeunes.

### **Droits des personnes âgées (Recommandation 114.17)**

76. En 2015, le Nicaragua s'est doté de la loi n° 900 (sur la pension de vieillesse réduite pour les personnes affiliées à l'Institut nicaraguayen de sécurité sociale) dans le souci de protéger les personnes âgées encore mieux. Le nombre de personnes âgées recevant une pension et bénéficiant du droit à la santé sans exclusion est passé de 72 032 à 100 224 entre en 2014 et 2018, en hausse de 39 %. Les trois centres d'ophtalmologie existant ont effectué 97 070 interventions chirurgicales et ainsi permis à des milliers de personnes âgées de recouvrer la vue.

### **Droits des femmes (Recommandations 114.17, 114.27, 114.28, 114.29, 114.30, 114.31, 114.32, 114.39, 114.40, 114.41, 114.42, 114.43, 114.44, 114.45, 114.46, 114.47, 114.48, 114.49, 114.50, 114.51, 114.52, 114.53, 114.57 et 114.100)**

77. Le Nicaragua a fait une priorité de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes dans ses politiques, plans et programmes et dans sa législation, afin de garantir aux femmes l'exercice de leurs droits et de leur permettre d'être pleinement représentées dans les enceintes de prise de décisions et de participer activement aux décisions.

78. Le Nicaragua a progressé de quatre places dans le classement en fonction de l'indice sur l'égalité pour se hisser au sixième rang mondial et est maintenant le pays d'Amérique où l'égalité entre hommes et femmes est la plus grande. Il arrive au cinquième rang pour ce qui est de la proportion de femmes au Parlement<sup>19</sup> et au premier rang s'agissant du nombre de femmes occupant un poste ministériel<sup>20</sup>.

79. Pour ce qui est de l'exercice des charges publiques, la proportion de femmes dans les effectifs est la suivante : 59,7 % dans le pouvoir judiciaire, 56 % dans le pouvoir exécutif, 45,7 % dans le pouvoir législatif, 44 % parmi les maires, 55,55 % parmi les maires adjoints et 50 % parmi les membres des conseils municipaux.

80. Des stratégies ont été mises en place pour renforcer la position des 78 295 dirigeantes communautaires, conseillères municipales, maires et maires adjointes, femmes entrepreneurs et fonctionnaires, et leur permettre de jouer un rôle dirigeant accru. En outre, des politiques et instruments ont été mis en place pour instaurer de bonnes pratiques en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les institutions et des fonds ont été débloqués à cet effet.

81. Des progrès importants ont été accomplis sur le plan législatif avec l'adoption de la loi n° 870 portant Code de la famille, qui renforce les mesures de protection spéciale en faveur des femmes victimes de violences et fait obligation de signaler les actes de violence commis dans le cadre familial.

82. L'application pleine et entière de la loi n° 779 et de ses modifications est garantie, grâce à la formation dispensée aux fonctionnaires de justice, à la prise en considération du genre à tous les stades de la procédure pénale, à l'analyse des peines prononcées, à la mise en œuvre de protocoles d'action et au renforcement des institutions.

83. Afin de faciliter l'accès des femmes à la justice, l'Institut de médecine légale a effectué 167 009 expertises dans le cadre d'enquêtes portant sur des atteintes à la vie, à la santé et à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle.

84. La justice pénale a eu à connaître de 69 605 affaires, dont 43 287, soit 62 %, ont abouti. Les juridictions disposent d'équipes pluridisciplinaires comptant des psychologues et des travailleurs sociaux, ayant pour mission d'aider les femmes victimes d'actes de violence. Elles ont rendu 65 décisions dans des affaires de féminicide et prononcé un verdict de culpabilité dans chaque cas, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'impunité dans ce domaine.

85. Des mesures ont été prises pour renforcer l'aptitude de l'Observatoire judiciaire de la violence fondée sur le genre (de la Cour suprême de justice) à assurer le suivi des mesures de contrainte et de protection, des décisions de justice et des statistiques judiciaires concernant les délits visés par la loi n° 779.

86. Des travaux de coordination et de formation ont été menés aux niveaux institutionnel et interinstitutionnel, ainsi qu'au niveau local, afin de prévenir la violence envers les femmes et de garantir la prise en charge des victimes et la mise en place de mesures de protection.

87. Des microcrédits ont été accordés à 1 553 femmes victimes de violence ou risquant de l'être, ce qui a contribué à leur épanouissement personnel et professionnel, et donc à leur rétablissement complet. Enfin, des ateliers d'artisanat et des pépinières de tuno (castilla tunu) et de plantes utilisables pour leur bois et leurs fruits ont été mis à la disposition de femmes autochtones de la Côte caraïbe nord se consacrant à l'artisanat.

## **Droit à l'eau potable et à l'assainissement (Recommandations 114.99 et 114.109)**

88. Le Nicaragua a fait des progrès s'agissant de l'accès universel et équitable à l'eau potable et à l'assainissement dans les localités urbaines, avec l'installation de 104 627 nouveaux raccordements, permettant de garantir le droit à l'eau potable à 575 541 personnes, et de 85 840 nouveaux raccordements au système de traitement des eaux usées, au bénéfice de 460 065 personnes. Grâce à ces mesures, dans les zones urbaines les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont été portés de 87,2 % à 92,5 % et de 40,5 % à 47,1 %, respectivement. Dans les zones rurales, 53 puits ont été creusés, 10 159 raccordements à l'eau potable ont été installés et 2 010 autres remis en état, au bénéfice de 93 106 personnes ; en outre, 10 001 unités d'assainissement et 1 308 raccordements au système de traitement des eaux usées ont été mis en place, pour 73 223 bénéficiaires. Grâce à ces mesures, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 41,77 % à 54,90 % et le taux d'accès à l'assainissement a pu être maintenu à 50,4 % dans les zones rurales.

89. Lancée à la fin de 2014, la campagne de contrôle et de suivi du niveau des eaux souterraines et des eaux superficielles a pour objet de mieux planifier l'utilisation des ressources hydriques. Le Nicaragua continue de s'employer à améliorer la qualité de l'eau de boisson, en réduisant la pollution. Il a été procédé à cet effet à 30 826 inspections de contrôle et de surveillance de sources d'eau. Les autorités ont en outre effectué 175 457 contrôles de la qualité de l'eau potable, qui ont permis de s'assurer que l'eau distribuée était propre à la consommation humaine au regard des normes nationales et internationales en la matière.

90. Dans le cadre des plans de gestion intégrée des ressources hydriques au niveau national et des différents bassins, 21 comités de gestion de bassins ont vu le jour, trois plans ont été élaborés pour le sous-bassin du fleuve Mayales, le micro-bassin du fleuve Colorado et le bassin 72 (entre le fleuve Brito et le fleuve Sapoá) et un quatrième est en cours d'élaboration, pour le bassin du fleuve Dipilto. Dans le cadre de l'organisation territoriale, 207 sources d'eau, de surface ou souterraines, ont fait l'objet de concessions pour la consommation humaine.

91. Des autorisations spéciales ont été délivrées aux comités de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exploitation de l'eau à des fins de consommation humaine dans les localités suivantes : León, PoneLOYA, Palenque, Murra, Juigalpa et San Juan de Limay. Sont également en préparation pour validation les autorisations spéciales destinées aux comités de l'eau potable et de l'assainissement de Las Ánimas, Dipilto Viejo, Las Manos, La Tablazón, Las Nubes, El Naranjo, La Laguna 1 et Ocotal.

## Accès à l'électricité, à l'infrastructure productive et aux moyens de communication

92. Le Nicaragua garantit l'accès à l'électricité dans les régions où la population est la plus vulnérable, en particulier les zones rurales. Le taux de couverture du réseau électrique est passé de 80,4 % en 2014, à 95,31 % en octobre 2018, en hausse de 14,6 points de pourcentage, grâce à l'exécution de 4 388 projets, qui ont permis de raccorder 559 820 logements au réseau électrique, pour un total de 2,9 millions de bénéficiaires. Les énergies renouvelables comptent pour 60 % dans la production d'électricité.

93. La ligne de transport du triangle minier de Wilwi sera bientôt achevée, avec plus de 200 kilomètres de lignes à haute tension et de pylônes. Quelque 140 kilomètres de lignes électriques ont été mis en place pour les localités situées le long du fleuve Coco. La capacité de production d'électricité a plus que doublé, passant de 700 MW à 1 500 MW. Des sous-stations sont en cours de construction afin de faciliter l'acheminement de l'électricité dans les villes et municipalités, chaque sous-station représentant un investissement de 7 à 8 millions de dollars.

94. Le système portuaire national se compose de six grands ports commerciaux maritimes, ainsi que de ports et de terminaux lacustres, qui ont été renforcés au cours de la période considérée<sup>21</sup>. Des réseaux de communication par voie terrestre et voie d'eau desservent les zones rurales, ce qui concourt à faciliter les activités de production, les activités commerciales et l'accès aux services de base, et donc à offrir une meilleure qualité de vie à la population.

95. Le Nicaragua continue à développer, améliorer et entretenir le réseau routier, ce qui contribue à intégrer les principaux axes stratégiques et permet d'assurer les communications entre les régions ainsi que les liaisons entre la côte caraïbe, la région centrale et la côte pacifique, avec pour objectif de développer les secteurs de l'agriculture et de la pêche, ainsi que les secteurs minier et industriel, et de renforcer les services d'éducation, de santé, d'eau, d'électricité, de communication, de même que le tourisme et le commerce.

96. Le Nicaragua a construit 767 kilomètres de routes assurant la liaison entre 15 départements et deux régions de la côte caraïbe et profitant à 126 municipalités pour une population totale de 3,5 millions d'habitants, et aidant à faire reculer le taux de pauvreté au niveau national. Durant la période considérée, le Nicaragua a entretenu en moyenne 3 596 kilomètres de routes non asphaltées par an, il a bâti 71 ponts (soit 2 639 mètres linéaires d'ouvrage) et a installé 2 494 mètres linéaires d'ouvrages de drainage.

97. Des études et des projets relatifs au port de Bluefields, sur la côte caraïbe sud, sont en cours ; ce port profitera à tous les secteurs de l'économie. Les études et le projet de conception de liaison routière entre Sasha et Puerto Cabeza, sont à présent terminés, y compris pour le pont sur le fleuve Wawa. Des travaux sont en cours pour accroître la capacité routière à l'approche de Managua et décongestionner ainsi la circulation automobile.

## Droit à un logement digne (Recommandations 114.99 et 114.110)

98. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale considère la question du logement comme hautement prioritaire et a élaboré une politique visant à assurer à toutes les familles nicaraguayennes, en particulier les plus pauvres, l'exercice de leur droit à un logement digne, pratique et sûr, en recourant à des mesures incitatives, telles que subventions directes, versement anticipé des prestations sociales aux travailleurs en fonction de leur ancienneté, taux d'intérêt annuel compris entre 2,5 % et 3,5 % pendant dix ans pour les prêts hypothécaires et exonération de la taxe sur la valeur ajoutée.

99. Cette politique et le modèle de responsabilité partagée ont permis de construire 57 859 logements aux normes améliorées, dont ont bénéficié autant de familles pour un total de 236 165 personnes.

## **Droit de propriété et restitution de la propriété aux peuples autochtones (Recommandation 116.26)**

100. Afin de garantir la sécurité juridique, de résoudre les conflits sociaux liés au droit de propriété et de favoriser ainsi le développement économique des familles et des petits producteurs en légalisant leurs parcelles, 138 737 titres de propriété<sup>22</sup> concernant 542 333 personnes<sup>23</sup>, dont 55 % de femmes et 45 % d'hommes, ont été délivrés.

101. Les autorités ont délimité 225 080 parcelles et, en collaboration avec la Direction des services parallèles de règlement des conflits, ont traité 2 114 différends, impliquant 5 171 personnes (2 562 femmes, soit 49,5 %, et 2 609 hommes, soit 50,5 % de ce total), dont 59 % ont abouti à un accord satisfaisant, tandis que 41 % sont en instance de règlement.

102. Dans le contexte du coup d'État avorté, 288 biens ont fait l'objet d'une appropriation illégale. Pour rétablir l'ordre et garantir la sécurité juridique des biens, l'État a procédé de façon pacifique à des expulsions dans 256 de ces cas (soit 88,8 %), les cas restants (soit 11,2 %) étant en cours de traitement.

103. La Constitution garantit le droit collectif des peuples autochtones sur leurs terres et c'est pourquoi l'État continue de leur délivrer des titres de propriété. Durant la période considérée, huit titres de propriété communautaires ont été délivrés : six dans la région autonome de la Côte caraïbe nord et deux dans la région autonome de la Côte caraïbe sud<sup>24</sup> ; ces titres, qui portent sur 15 347,89 kilomètres carrés, soit 13 % du territoire national et 23,6 % du territoire de la Côte caraïbe, concernent 92 communautés, 81 cayes et 17 257 familles.

104. À ces huit titres de propriété délivrés par les autorités entre 2014 et 2018, s'ajoutent les 15 titres délivrés au cours de la période précédente. Au total, les peuples autochtones ont obtenu des titres de propriété pour 23 territoires et un autre est en cours de délivrance pour un territoire de la région d'Alto Wanki, qui représente 4 % des terres concernées.

## **Droit à un environnement sain et protection contre les effets des changements climatiques (Recommandation 114.22)**

105. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Nicaragua a tenu les engagements souscrits à ce titre : il a déposé son instrument d'adhésion à l'Accord de Paris, a élaboré sa troisième communication nationale, a présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national, a participé activement aux négociations sur les changements climatiques et a pris des engagements en la matière<sup>25</sup>.

106. En 2018, le Nicaragua a assuré, en tant que représentant des pays en développement, la coprésidence, avec la Suède, du Fonds vert pour le climat.

107. Soucieux de faire face aux défis liés aux changements climatiques, le Nicaragua a réalisé des progrès notables, notamment en portant la part des énergies renouvelables dans sa production d'électricité à 50,72 % en 2018<sup>26</sup>.

108. Concernant le secteur agricole, en particulier l'utilisation et les changements d'utilisation des terres, avec les communautés rurales et autochtones vivant dans les forêts de la Côte caraïbe et dans les régions de Bosawás et d'Indio Maíz, l'État a élaboré un programme de lutte contre les changements climatiques et la pauvreté tendant à réduire de quelque 11 millions de tonnes le volume des émissions de dioxyde de carbone imputables au déboisement et à la dégradation des forêts<sup>27</sup>.

109. Le Nicaragua a accompli des progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques, comme l'atteste l'introduction de 197 technologies d'adaptation dans les secteurs de l'eau, des forêts, de la biodiversité et de l'agriculture<sup>28</sup>.

## **Droits des citoyens à la sécurité et à la justice (Recommandations 114.14, 114.19, 114.35, 114.36, 114.37, 114.38, 114.64, 114.65, 114.66, 114.67, 114.68, 114.69, 114.88, 114.92, 115.8, 116.17, 116.18, 116.19)**

110. Aux niveaux national, régional et international, le Nicaragua est reconnu comme pays le plus sûr d'Amérique centrale et comme une référence en matière de sécurité, étant le troisième pays le moins violent d'Amérique latine. Il s'est doté d'une stratégie destinée à garantir sa souveraineté et la sécurité des citoyens et dispose d'une police nationale intégrée au tissu social qui règle les problèmes de sécurité au sein de la communauté.

111. Le taux d'homicide s'est maintenu à 7,5 pour 100 000 habitants, soit moins du quart de la moyenne de l'Amérique centrale. Preuve de l'efficacité de la police, 94 % des affaires sont élucidées et seulement 6,3 % d'entre elles concernent des infractions très graves.

112. Le nombre de procureurs sur le territoire national a augmenté de 36 % par rapport à la période précédente. Les procureurs ont porté 102 036 affaires devant la justice et orienté 391 255 personnes vers des services spécialisés d'assistance juridique et d'appui psychologique aux victimes, en particulier aux femmes, aux enfants et aux adolescents.

113. L'Institut de médecine légale a réalisé 364 266 expertises, facilitant ainsi l'accès à la justice de personnes ayant signalé des actes de violence physique, psychologique et sexuelle, et des décès violents. Dans nombre de cas, l'expertise ne révèle aucune trace de blessures physiques ou psychologiques, dans 65 % des cas les blessures ne requièrent pas l'intervention d'un médecin et dans 95,9 % des cas les blessures reçues ne mettent pas en danger la vie de la personne. Ces données montrent qu'au Nicaragua, le taux de mortalité lié aux actes de violence est faible et que ces actes n'ont pas de conséquences graves sur la santé ou l'intégrité des personnes.

114. L'État du Nicaragua, par l'intermédiaire du pouvoir judiciaire, continue de renforcer et de moderniser l'administration de la justice :

a) Il a mis en place un service de facilitateurs judiciaires postés dans 153 municipalités avec pour mission de favoriser l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, de promouvoir une culture de la paix, l'éducation juridique, la prévention des infractions et le rétablissement des droits, de résoudre les conflits sociaux et de trouver des solutions de remplacement aux poursuites judiciaires ;

b) Il a en outre mis en place, à l'intention des personnes vulnérables, un service d'aide juridictionnelle gratuite en matière pénale, familiale et civile qui traite annuellement quelque 119 290 dossiers. Le pays compte 377 défenseurs publics, soit 6 pour 100 000 habitants. Le droit à une pension alimentaire de 42 032 enfants a été rétabli, pour un montant cumulé de 193 099 626,59 cordobas (soit 6 028 711, 41 dollars) ;

c) Il a renforcé les moyens des juridictions spécialisées dans les affaires familiales, les affaires de violence domestique et les affaires impliquant des mineurs, ainsi que les organismes auxiliaires de la justice, tels que la Direction générale de l'inspection judiciaire, la Direction nationale des registres publics, la Direction des services parallèles de règlement des conflits, l'Institut de médecine légale, le Bureau technique de suivi du système pénal pour les adolescents, le Bureau de gestion des actions en justice et le Bureau de l'application et du suivi des peines pénales imposées aux adolescents ;

d) Il a créé un centre national spécialisé pour les femmes privées de liberté, qui est doté d'une maison de naissance, et a établi un mécanisme d'examen des dossiers qui permet de remettre des personnes en liberté et de réduire la surpopulation carcérale. C'est dans ce cadre que 2 125 détenus ont bénéficié de solutions de remplacement à la privation de liberté, que 309 détenus étrangers ont été expulsés et que 67 détenus ont été remis à leur pays d'origine pour y purger leur peine ;

e) Il a harmonisé les instructions à l'intention des juridictions compétentes pour les cas de violences relatives à l'application des recommandations formulées dans les Règles de Brasilia concernant l'accès des personnes vulnérables à la justice, afin de faciliter



l'accès de ces personnes aux tribunaux, et il a introduit l'oralité dans les procédures judiciaires de manière à fluidifier l'administration de la justice ;

f) Il a consolidé le système de justice réparatrice pour mineurs en approuvant des instruments normatifs, en formant des fonctionnaires et en élaborant des programmes communautaires et multisectoriels pour la réinsertion et la réadaptation des adolescents ;

g) Il a, afin de conforter l'indépendance du pouvoir judiciaire, conféré rang constitutionnel au Conseil national de l'administration de la justice et des carrières judiciaires et a renforcé la Direction générale des carrières judiciaires, en charge des procédures de sélection, de nomination et de promotion des fonctionnaires de justice. La Direction générale des carrières judiciaires a procédé à 18 opérations de sélection concernant 637 agents publics et, après évaluation de leurs compétences, a retenu 409 fonctionnaires de justice affectés à différentes fonctions judiciaires.

## **Lutte contre la traite des personnes et droits des migrants en situation irrégulière (Recommandations 114.54, 114.55, 114.56, 114.144)**

115. L'État du Nicaragua s'emploie sans relâche à prévenir et combattre la traite des personnes et, en 2015, a édicté la loi n° 896 sur la lutte contre la traite des personnes, dans le cadre de l'harmonisation législative entre les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

116. La Coalition nationale contre la traite des personnes et le Registre national centralisé d'informations sur la traite des personnes ont été mis en place. La Coalition regroupe 25 instances gouvernementales<sup>29</sup> et municipales et organismes qui œuvrent pour l'enfance ; elle est dotée de 17 antennes départementales actives, propose des protocoles d'action interinstitutionnelle, a mené 8 619 activités de prévention et de vulgarisation auxquelles ont participé 467 863 personnes, a formé 44 232 agents de la fonction publique (21 364 hommes et 22 868 femmes) et a institué, à l'intention des fonctionnaires du pouvoir judiciaire, un diplôme spécialisé relatif à la restitution d'enfants dans un contexte international.

117. Les activités de prévention ont permis de réduire par rapport à la période précédente le nombre de victimes de traite des personnes, ainsi que le nombre d'affaires signalées et portées devant la justice<sup>30</sup>. Ainsi : 30 affaires ont été signalées et 64 personnes ont fait l'objet d'une enquête ; 22 affaires ont effectivement été portées devant la justice, dont 20 se sont soldées par une condamnation et 2 par un acquittement ; 8 affaires sont en cours d'instruction ; 73 personnes ont été sauvées (13 hommes et 60 femmes, dont 10 enfants, 28 adolescents et 35 adultes).

118. Quatre projets de formation et de dotation en équipements ont été menés à bien avec un appui technique et un apport financier d'un montant de 292 890 dollars fournis par des organismes de coopération internationale.

119. Concernant les flux migratoires mixtes, au Nicaragua la migration irrégulière forcée ou volontaire ne constitue pas une infraction et l'État s'est attaché à gérer ce phénomène en prenant les mesures suivantes : amélioration continue, au niveau national, des procédures à appliquer en matière de migration aux postes frontière ; analyse permanente de la situation migratoire régionale et internationale en vue d'adapter sa politique migratoire dans l'optique des droits de l'homme ; mise en œuvre par la police nationale, l'armée et la Direction générale des migrations et des étrangers d'opérations cordonnées visant à détecter et combattre les réseaux de trafic de migrants en situation irrégulière et de traite des personnes ; amélioration et expansion constantes des capacités d'accueil des migrants en situation irrégulière interceptés ; programmes continus de formation et de sensibilisation du personnel à la détection et au traitement des migrants en situation irrégulière et des victimes de traite et de trafic illicite des personnes.

120. Des canaux rapides de communication avec les missions consulaires accréditées au Nicaragua ont été établis en vue de déterminer l'identité des migrants en situation irrégulière, de faciliter les visites des proches et la communication avec les consuls concernés. Une fois leur identité établie, les migrants sont renvoyés sans tarder dans leur pays d'origine.

121. Sont considérés vulnérables dans le contexte des flux migratoires mixtes : les migrants demandeurs d'asile ou réfugiés ; les femmes victimes de violence ; les personnes souffrant d'un traumatisme psychologique ou devenues handicapées suite aux épreuves subies durant la migration ; les femmes enceintes ; les migrants âgés ; les mineurs non accompagnés.

122. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale coordonne les actions suivantes que mènent les institutions en faveur de ces migrants : prise en charge médicale complète ; prise en charge des enfants et des adolescents vulnérables en veillant à ne pas les séparer de leurs parents ; examen des demandes d'asile, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; accompagnement des migrants vulnérables jusqu'à leur sortie du territoire national.

**Promotion et défense des droits de l'homme (Recommandations 114.5, 114.6, 114.7, 114.8, 114.9, 114.10, 114.11, 114.12, 114.13, 114.14, 114.18, 114.19, 114.21, 114.22, 114.23, 114.24, 114.33, 114.34, 114.35, 114.36, 114.37, 114.88, 114.89, 114.90, 114.109, 114.139, 115.3, 115.6, 116.13, 116.14, 116.15)**

123. Par le canal du Bureau du Procureur national pour la défense des droits de l'homme, le Nicaragua protège les droits de l'homme, contrôle les autorités publiques, reçoit les signalements de violation des droits de l'homme et formule des recommandations concernant la réparation du préjudice et l'adoption de mesures destinées à rétablir les droits lésés.

124. Le Nicaragua s'est doté d'une politique globale de protection et de promotion des droits de l'homme qui fait partie intégrante du Plan national pour le développement humain, en particulier de sa stratégie en matière de sécurité humaine, et dont la mise en œuvre associe toutes les institutions concernées dans une action commune, coordonnée et harmonisée.

125. Le Nicaragua promeut l'inclusion de toutes les communautés dans la vie culturelle du pays, contribuant ainsi au bien-vivre, à la prospérité et au bonheur.

126. Il a été procédé à des contrôles afin de s'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes issues de la diversité sexuelle, du droit des enfants handicapés de suivre un enseignement inclusif dans une école ordinaire, du droit des enfants et des adolescents dont les parents manquent à leur obligation alimentaire de bénéficier d'une protection, et des droits des enfants en tant qu'usagers du système de santé.

127. Des visites ont été effectuées dans des écoles, des centres de protection de l'enfance, des centres de développement de l'enfance, des centres de santé et des hôpitaux de référence pour s'assurer du respect au niveau national des droits des personnes vivant avec le VIH/sida.

128. Afin de promouvoir le respect des droits de l'homme on a organisé 23 manifestations, dont 9 portaient sur la santé et 14 sur l'enfance et l'adolescence, et 1 255 sessions de formation ayant bénéficié à un total de 53 479 personnes, agents publics ou particuliers.

129. Face aux actes de violence survenus à partir du mois d'avril 2018, le Bureau du Procureur national pour la défense des droits de l'homme a institué un comité des victimes chargé de recueillir et d'instruire les plaintes et de demander justice et réparation, sans aucune distinction.

## **Droit à la liberté d'expression et d'association (Recommandations 114.78, 114.79, 114.80, 114.81, 114.82, 114.83, 114.84, 114.85, 114.86, 114.87, 114.93, 114.91, 114.94, 114.95, 115.7, 115.8, 116.20, 116.21)**

130. Conformément à la Constitution, le droit d'informer est une responsabilité sociale et il s'exerce dans le respect le plus strict des principes constitutionnels. Ce droit ne peut être soumis à la censure, sauf dispositions ultérieures établies par la loi. Les médias, dans le cadre de leur fonction sociale, doivent contribuer au développement du pays.

131. Le plein exercice de la liberté d'expression est garanti, ce droit ne faisant l'objet d'aucune censure préalable ni d'aucune restriction. Les journalistes peuvent donc rendre compte des politiques et décisions des pouvoirs publics, enquêter sur elles et les critiquer. Les médias et les journalistes opposés au Gouvernement peuvent diffuser les informations qu'ils souhaitent et le Gouvernement a pour politique de ne pas restreindre la liberté d'expression d'un quelconque média et il n'a pas renoncé à cette politique même quand certains médias ont voilà peu propagé de fausses informations, appelé à commettre des infractions et incité à la violence et à la haine.

132. L'indépendance et le pluralisme des médias sont respectés, la preuve en étant qu'au Nicaragua les deux seuls journaux nationaux et deux des titres paraissant dans la capitale sont aux mains d'opérateurs privés, de même que toutes les chaînes de télévision – hormis la chaîne 6, qui appartient à l'État.

133. Sont autorisées 377 stations de radio, qui émettent en FM et AM, et 29 chaînes de télévision en clair diffusées en ondes UHF et VHF. La pluralité du contenu de ces médias est remarquable. Toutes les municipalités disposent de réseaux de téléphonie mobile et 85 % des habitants ont accès à des services d'Internet mobile.

134. La liberté de la presse est protégée et aucun média ou journaliste n'a été poursuivi pour avoir exercé ce droit dans le strict respect de la Constitution et de la loi. Aucune procédure d'ordre administratif ou pénal n'a été engagée contre des journalistes.

135. L'accès aux informations publiques est garanti par le truchement des bureaux créés à cet effet et des sites Web des institutions de l'État.

136. Durant les campagnes électorales, l'accès aux médias est total et la liberté d'expression, de pensée et de mobilisation est garantie, conformément à la Constitution, à la loi électorale et aux règles relatives à l'éthique en politique du Nicaragua.

137. La liberté de réunion pacifique est pleinement garantie et son exercice ne nécessite aucune autorisation préalable, de même que le droit des citoyennes et citoyens du Nicaragua d'exprimer librement leur opinion en public ou en privé, individuellement ou collectivement, oralement ou par écrit ou par tout autre moyen. Le Nicaragua reconnaît le droit de se rassembler, de manifester et de se mobiliser publiquement, conformément à la loi.

138. Le droit d'association a rang constitutionnel et est garanti, comme l'atteste l'existence de 7 227 organisations à but non lucratif dûment enregistrées, dont 3 276 l'ont été au cours de la période considérée<sup>31</sup> ; il n'a jamais été demandé à l'Assemblée nationale de retirer à une ONG sa personnalité juridique.

## **Droit d'élire et d'être élu (Recommandations 115.4 et 115.5)**

139. Les droits électoraux sont garantis par la Constitution et ses modifications ultérieures, la loi électorale, la loi sur les municipalités et la loi relative à l'égalité des droits et des chances, l'objectif étant d'améliorer la situation en ce qui concerne la participation, l'inclusion, la représentation, l'équité, la proportionnalité et l'alternance homme-femme sur les listes de candidats.

140. Lors des élections générales de 2016, des élections municipales de 2017 et de l'élection des conseils régionaux des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine de 2014, l'État a garanti la participation libre, directe et secrète des électeurs nicaraguayens au scrutin, ainsi que des 18 partis politiques en lice. Le Commandant Daniel Ortega Saavedra a été élu Président de la République en 2016 avec 72,44 % des voix. Ce processus électoral a été observé par l'Organisation des États américains, qui en a validé les résultats.

141. Des progrès ont été faits dans la délivrance de documents d'identité ; pour les élections municipales de 2017 le nombre de citoyens détenteurs d'une carte d'identité a ainsi augmenté de 17,74 %<sup>32</sup>. Des bureaux de vote supplémentaires ont été mis en place dans les villes comme dans les zones rurales, leur nombre passant de 12 960 pour les élections législatives de 2011 à 13 206 pour les élections municipales de 2017, soit un accroissement de 2 %.

## **Dialogue et engagements pris au niveau international (Recommandation 114.25)**

142. Conformément aux engagements qu'il a pris au niveau international, l'État du Nicaragua participe au Conseil des droits de l'homme, au Système interaméricain des droits de l'homme, à des mouvements de pays non alignés, à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à l'Alliance bolivarienne pour les Amériques, au Système d'intégration de l'Amérique centrale, au Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, au Sommet des Amériques, au Groupe régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, à tous les organismes des Nations Unies et à l'Organisation des États américains.

143. Le Nicaragua a renforcé ses alliances avec des pays amis et des organismes internationaux, accomplissant ainsi des progrès en matière de préservation, de promotion et de défense de la culture et du patrimoine culturel, de formation et d'échanges culturels, d'accords de collaboration, d'exposition d'œuvres nicaraguayennes et étrangères, de formation artistique et culturelle, de réforme et de mise à niveau des écoles nationales d'art, et de refonte de leurs programmes scolaires.

144. Soucieux d'améliorer encore le système électoral, en 2016, le Nicaragua a signé un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général de l'Organisation des États américains ; un dialogue et des échanges constructifs se sont engagés à ce titre entre des représentants du Gouvernement nicaraguayen et des représentants du Secrétaire général et à leur issue ont été conclus des accords sur le renforcement institutionnel des processus politiques et électoraux de la République du Nicaragua.

145. Le Nicaragua réaffirme sa volonté de renforcer les engagements qu'il a pris au niveau international en tirant parti des convergences et en œuvrant de concert à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans tous les domaines.

## **Conclusion**

146. Le présent rapport expose les progrès considérables que le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a accomplis au cours de la période 2014-2018 en matière de protection, de promotion et de défense des droits de l'homme des citoyennes et citoyens du Nicaragua, ainsi qu'en matière de développement social et économique, grâce à la mise en œuvre de diverses mesures dans le cadre du Programme national de développement humain, des politiques de l'État et des engagements souscrits au niveau international.

147. Les événements violents survenus à partir du 18 avril 2018 ont eu un effet défavorable sur le développement humain, jusque-là soutenu, du Nicaragua et ont empêché la population d'exercer pleinement ses droits, dont la liberté de mobilisation et l'accès à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, à l'emploi, à la paix, à la sécurité et à la tranquillité, entre autres.

148. Épris de paix, le peuple nicaraguayen a déjoué les tentatives de coup d'État et a choisi de continuer d'œuvrer pour la paix, la stabilité et le bien-être acquis. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale met en œuvre une série de mesures économiques, sociales, politiques et législatives tendant à relancer l'économie, à retrouver la stabilité et la sécurité, et à rétablir plus avant les droits des citoyennes et citoyens du Nicaragua ; en outre il procède à une vaste consultation sur le projet de politique nationale pour une culture de paix et de réconciliation appelée à promouvoir à l'école, au sein de la famille et dans la communauté les valeurs et la pratique du respect, de la solidarité, du dialogue, de l'échange et de la coexistence harmonieuse dans tout le Nicaragua.

## Liste d'abréviations

Sans objet en français

## Notes

- <sup>1</sup> Ministerio Público, Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos, Asamblea Nacional, Consejo Supremo Electoral, Poder Judicial, Autoridad Nacional del Agua, Consejo Nacional de Universidades, Empresa Nicaragüense de Alimentos Básicos, Empresa Nicaragüense de Acueductos y Alcantarillados, Empresa Portuaria Nacional, Fondo de Inversión Social de Emergencia, Instituto Nacional Tecnológico, Instituto Nicaragüense de Cultura, Instituto Nicaragüense de Fomento Municipal, Instituto de la Vivienda Urbana y Rural, Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales, Ministerio de Energía y Minas, Ministerio de Hacienda y Crédito Público, Ministerio de la Juventud, Ministerio de Transporte e Infraestructura, Secretaría para el Desarrollo de la Costa Caribe, Secretaría de la Presidencia y el Instituto Nicaragüense de Telecomunicaciones y Correos.
- <sup>2</sup> Fueron consultadas más de 130 organizaciones comunitarias y protagonistas sociales, entre las que se encuentran: el Frente Nacional de los Trabajadores (FNT); Coordinadora Social; Comunidades Eclesiales de Base (CEB); Movimiento Médico; Organización de Revolucionarios Deshabilitados (ORD) y la Federación de Asociaciones de Personas con Discapacidad (FECONORI), entre otras.
- <sup>3</sup> El Programa de Desarrollo de los Sistemas Productivos, Agrícolas, Pesqueros y Forestal en Territorios Indígenas de la RACCN y RACCS (NICARIBE), ejecutado en el período 2012-2018, capitalizó a 14,072 familias originarias y afrodescendientes en 5 territorios de la RACCN y 2 territorios de la RACCS, diversificando e incrementando la producción, garantizando ingresos y seguridad alimentaria, así como el aprovechamiento sostenible de los recursos naturales y fortalecimiento de sus organizaciones tradicionales.
- <sup>4</sup> SIGRUN 2014-2018. Ministerio de la Familia, Adolescencia y Niñez.
- <sup>5</sup> Sistema Único de Pensiones Alimenticias: <https://web.mifamilia.gob.ni/voronoj/login.html>
- <sup>6</sup> En Nicaragua la gratuidad de la salud está consignada en la Constitución Política, artículo 105 y el GRUN lo hace efectivo a través del Modelo de Salud Familiar y Comunitario a través de su red integrada de salud que consta de 1,520 unidades (centros, puestos de salud y hospitales de diferente complejidad) y en los 2,675 sectores.
- <sup>7</sup> La población promedio de Nicaragua en el periodo 2014-2018 es de 6, 329,000 habitantes. 129,000,000 de consultas y de ellas el 13% son especializadas; 2,500,000 egresos hospitalarios con 1,700,000 cirugías; 4,800,000 estudios de rayos X y 133,200,000 exámenes de laboratorio; 156,000 estudios tomográficos y 33,200 resonancias magnéticas.
- <sup>8</sup> Las clínicas móviles son unidades equipadas para brindar servicios odontológicos (endodoncia, exodoncia, profilaxis y educación en salud oral), consultas médicas generales y especializadas, atenciones en medicina natural y terapias complementarias, ultrasonografía, toma de Pap, exámenes de VIH, toma de glicemia, vacunas, electrocardiogramas, charlas educativas, entre otros. Atienden en zonas rurales alejadas y pueden dar atención en zonas urbanas que no cuentan con unidades de salud.
- <sup>9</sup> Las Casas para Personas con Necesidades Especiales son locales diseñados para realizar charlas demostrativas a diferentes grupos de población a fin de promover conductas saludables. Están administradas por las alcaldías y corresponde el contenido técnico al personal de salud y las convocatorias a la red comunitaria.
- <sup>10</sup> Cifra preliminar de 2017.
- <sup>11</sup> A través del INNS se brindaron 30,756,953 consultas médicas, hubo 553,230 egresos hospitalarios, se atendieron 108,195 nacimientos, se realizaron 32,011,879 exámenes de laboratorio y 3,565,257 estudios de imagenología, 613,283 estudios de anatomía patológica y 486,893 Pap, además se despacharon 79,691,223 recetas médicas; observándose en el 2017 un incremento global del 18% con respecto al 2014. Para la prevención del cáncer cervicouterino y de mama se realizaron exámenes de PAP a 73,654 mujeres trabajadoras y exámenes clínicos de mamas a 149,752 mujeres aseguradas, de las cuales 12,971 recibieron atención médica. En el 2017 hubo un aumento del 71% en los PAP y del 25% en los exámenes de mama con respecto al 2014.
- <sup>12</sup> Ley No. 582 "Ley General de Educación", Ley No. 114 "Ley de Carrera Docente", Ley No. 763 Ley de los derechos de las personas con discapacidad" y la Ley No. 675 "Ley de Lenguaje de Señas Nicaragüense", normativas y manuales específicos en cada modalidad educativa.
- <sup>13</sup> En el 2018, se celebró la primera promoción de 9,535 bachilleres en la modalidad de Secundaria a Distancia en el campo. Así mismo se está trabajando con las entidades rectoras de los Subsistemas de Educación Técnica y Superior, acompañar a los bachilleres en la continuidad educativa en carreras técnicas y superior.
- <sup>14</sup> Dictada a través del Decreto Ejecutivo No. 43-2014 del 30 de julio de 2014, publicado en la Gaceta No. 143 del 31 de julio de 2014.
- <sup>15</sup> SIGRUN 2015-2017.
- <sup>16</sup> MIFAN, Informes Anuales / Planificación 2014-2018.
- <sup>17</sup> SIGRUN 2014-2018. Planificación SEPRES "Normativa para la Restitución de Derechos y Protección Especial de Niñas, Niños y Adolescentes.
- <sup>18</sup> Las Reglas de Acceso a la Justicia de las Personas en Condición de Vulnerabilidad han sido

aprobadas por la XIV Cumbre Judicial Iberoamericana, que ha tenido lugar en Brasilia durante los días 4 a 6 de marzo de 2008.

- <sup>19</sup> Según la Unión interparlamentario 2017.
- <sup>20</sup> Organización de Naciones Unidas (2016).
- <sup>21</sup> En el Océano Pacífico: Puerto Corinto, Puerto Sandino y Puerto San Juan del Sur. En el Océano Atlántico: Puerto Cabezas, Puerto El Bluff y Puerto El Rama (Arlen Siu). Los puertos están equipados para brindar servicios portuarios comerciales, como manejar y almacenar carga. También, el Sistema Portuario Nacional cuenta con puertos y terminales lacustres, los cuales están ubicados en el lago Cocibolca y en el lago Xolotlán, destinados principalmente para las actividades de recreación y turismo, transporte de pasajeros y carga de cabotaje nacional.
- En el Lago Cocibolca sobresale el Puerto San Jorge, ubicado en el departamento de Rivas, como puerto de enlace a la Isla de Ometepe, Terminales Moyogalpa y Altagracia también como terminales de enlace a la Isla de Ometepe. También está el Puerto Granada, las Terminales Morrito y San Miguelito, y Puerto San Carlos, ubicado en el departamento de Río San Juan, el cual es usado al viajar hacia el archipiélago de Solentiname o navegar el Río San Juan. En el Lago Xolotlán se encuentra la Terminal San Francisco Libre y el Puerto Salvador Allende ubicados en Managua, éste último convertido en destino capitalino sano (en lo ambiental y social) orientado a la recreación infantil y familiar.
- <sup>22</sup> Títulos Urbanos (55,257); Títulos Rurales (56,606); Solvencias de Ordenamiento Territorial (588) y Certificados de Cumplimiento (3,286).
- <sup>23</sup> 244,050 hombres (45%) y 298,283 mujeres (55%).
- <sup>24</sup> Región Autónoma de la Costa Caribe Norte (RACCN) y Región Autónoma Costa Caribe Sur (RACCS).
- <sup>25</sup> La Adhesión de Nicaragua al Acuerdo de París fue firmada el 20 de octubre de 2017, y la tercera Comunicación Nacional y su Contribución Nacionalmente Determinada fue recibida formalmente por la secretaria de la Convención Marco de Naciones Unidas sobre Cambio Climático el 3 de septiembre de 2018.
- <sup>26</sup> Fuente: Ministerio de Energía y Minas (MEM), Gráfica de Generación por Tipo de Recursos: Eólico, Geotérmico e Hidroeléctrico, a partir de Base de Datos del Sistema SCADA & Empresa Nacional de Transmisión Eléctrica (ENATREL) - Centro Nacional de Despacho de Carga (CNDC), septiembre de 2018: <http://www.enatrel.gob.ni/evolucion-de-la-cobertura/>
- <sup>27</sup> La formulación de este programa fue ratificada mediante Acuerdo Presidencial No. 21-2018, publicado en La Gaceta No.16 del 23 de enero 2018.
- <sup>28</sup> Fuente: Tercera Comunicación Nacional sobre Cambio Climático, mayo 2017.
- <sup>29</sup> MIGOB, Migración, Policía Nacional, MIFAN, Ministerio Público, Poder Judicial, MINED, MINSA Ejército de Nicaragua. Procuraduría General de la República, Ministerio del Transporte e Infraestructura, Procuraduría para la defensa de los Derechos Humanos, Ministerio de la Mujer, Instituto de Turismo.
- <sup>30</sup> En el período 2010-2014, se reportaron 74 casos.
- <sup>31</sup> 2,956 nacionales y 320 de otras nacionalidades.
- <sup>32</sup> En comparación con el proceso de elecciones generales de 2011.